La lettre de l'AMG

juin 2012

numéro 5

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Secrétariat AMG
Horaire d'été

Du 2 juillet au 24 août, votre secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.



WZW, qualité et certification

La plasticité cérébrale fléchit avec les années et je dois avouer avec honte que mes progrès dans la langue de Goethe ont été assez modestes ces dernières années, malgré le nombre de séances bilingues auxquelles j'ai participé. C'est d'autant moins excusable que la majorité des interventions sont, bien évidemment, en allemand. Quelques abréviations bien helvétiques ne m'ont cependant pas échappé, par exemple WZW. L'équivalent français, EAE, n'est pas usité. Et pourtant vous connaissez la formule magique de la LAMal. WZW, c'est *wirksam, zweckmässig, wirtschaftlich*, soit efficace, approprié et économique. Ce que les prestations médicales doivent être. Une lapalissade, pour autant qu'on soit d'accord sur la finalité des soins. Guérir quand c'est possible, soulager au mieux, ou simplement écouter et accompagner. Car l'adéquation et l'efficacité des soins ne se mesurent pas seulement en pourcentage de guérisons et en taux de mortalité, ni en journées de travail ou mois de survie gagnés.

Le Groupe de travail Qualité de la FMH planche depuis longtemps sur le sujet. Il a entrepris de recenser et d'encourager les démarches qualité. Il s'agit autant de la mise à jour des connaissances dans le cadre de la formation continue que des échanges réguliers avec les collègues ou du suivi des patients. Ces activités ne sont pas l'apanage exclusif des réseaux de soins. Elles sont un devoir pour tous les médecins. La remise en question est permanente. Est-ce que je réponds aux attentes de mes patients, et de mes collègues? Ai-je intégré les nouvelles recommandations? Mes prescriptions sont-elle utiles? L'adéquation, ce n'est pas seulement faire des choix techniques, mais tenir compte du patient, le rassurer, prendre le temps d'expliquer pourquoi tel examen ou tel traitement n'est pas utile. Ce printemps, la FMH a ainsi invité les médecins de plusieurs disciplines à déclarer leurs activités en faveur de la qualité. Au premier abord, cela peut paraître futile, l'important étant ce qu'on fait plutôt que ce qu'on déclare faire. Mais l'efficacité discrète n'est plus de mise aujourd'hui. Il faut être visible.

Cette autodéclaration n'est pas tout. La formation doit être vérifiée. *L'Hebdo* rappelait récemment l'histoire d'un faux psychiatre français engagé dans les institutions jurassiennes en 1999. Beau parleur, il y avait donné le change et personne ne s'était préoccupé d'examiner ses diplômes. Vite démasqué, il a ensuite pratiqué comme thérapeute naturel, nous dit-on, en se parant d'autres titres usurpés. Une telle négligence ne devrait plus arriver puisque nous disposons désormais d'un registre fédéral des professions médicales universitaires qui peut être consulté sur Internet[1]. De son côté, l'AMG ne reprend dans son annuaire

des médecins que les titres qui figurent dans ce registre ou celui de la FMH[2]. Nous devons êtres rigoureux et c'est pourquoi il est capital que chaque médecin tienne à jour les titres correspondant à sa formation.

Devrions-nous obtenir une certification ISO 9000? Ces normes définissent surtout les démarches qualité dans les entreprises. Elles peuvent s'appliquer à l'organisation d'un cabinet ou d'un établissement médical. Il s'agit en somme de rédiger un grand mode d'emploi de l'entreprise qui décrit son organisation et ses processus de fonctionnement. Mais ce mode d'emploi est souvent rangé jusqu'à la prochaine évaluation. Les experts me corrigeront si c'est faux. Pour nous médecins, c'est un peu comme la vérification des diplômes lorsque nous demandons le droit de pratiquer *sous notre propre responsabilité*. L'autorité contrôle la formation attestée, l'existence d'un titre postgrade correspondant à au moins 3 ans de formation. Ajoutez un extrait de casier judiciaire et un certificat de santé. Mais on ne vérifiera pas comment nous pratiquons.

Dans ce sens, les Accords bilatéraux et la reconnaissance automatique des titres européens nous ont plusieurs fois laissés sur notre faim. Si les programmes de formation sont bien codifiés dans nombre de disciplines, ils peuvent différer sensiblement. C'est en particulier vrai pour la formation en médecine générale accomplie en trois ans qui donne droit au titre suisse de *médecin praticien*. Elle ne correspond pas à notre cursus de *médecine interne générale* qui implique au moins cinq années postgrades. Dans quelques rares cas, un titre européen obtenu par validation d'un titre extra-européen, nous a même laissés perplexes quant à la formation accomplie. C'est que la commission fédérale qui accorde la reconnaissance ne peut simplement pas vérifier le contenu de la formation lorsqu'il s'agit d'un titre européen.

Plusieurs groupes genevois de spécialistes et les médecins de famille ont donc estimé nécessaire de corriger ces lacunes et de mettre sur pied une certification de leurs membres. Parmi les critères susceptibles d'être retenus, il y a la formation initiale et spécialisée, la formation continue attestée, mais aussi l'engagement à respecter les recommandations des sociétés médicales et à se soumettre, le cas échéant, à l'appréciation des pairs. Il ne s'agit bien entendu pas de faire un *Gault et Millau* des meilleurs médecins, mais de montrer notre contribution à la qualité.

Ces projets sont en cours et nous en reparlerons sans doute bientôt.

Pierre-Alain Schneider

[1] www.medreg.admin.ch
[2] www.doctorfmh.ch

La Maison de Tara: fonctionnement et réponses aux questions souvent posées

Elle se situe au 79, chemin de la Montagne à Chêne-Bougeries, dans une belle villa au milieu d'un grand jardin arborisé, que la commune de Chêne-Bougeries loue à *La Maison de Tara*. C'est une fondation laïque, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Lieu de fin de vie qui s'apparente au domicile, elle est une alternative à l'hospitalisation lorsque la famille est épuisée ou lorsqu'il n'y en a pas. Vos patients, pour qui un diagnostic de maladie incurable a été posé et dont le pronostic vital est d'environ 6 mois à 1 an, peuvent venir y faire une période d'essai à n'importe quel moment de leur parcours thérapeutique. Ils pourront faire l'expérience de ce que leur offre *La Maison de Tara* pendant une ou deux semaines et ainsi, quand la fin de vie deviendra difficile à domicile, pourront choisir de venir à *La Maison de Tara* en toute confiance. Naturellement, un patient peut aussi venir directement pour ses derniers jours ou semaines sans période d'essai.

Fonctionnement pratique:

Sur le plan médical, le patient est pris en charge par son médecin traitant et les services de soins infirmiers à domicile (infirmières indépendantes, Sitex, CSI, FSASD). Cela signifie que les frais sont pris en charge par son assurance comme ils le seraient à son domicile.

Sur le plan général, la présence, l'accompagnement et le soutien sont apportés par des bénévoles qui ont suivi une formation extrêmement complète aussi bien dans les aspects pratiques (lever un patient, lui mettre un vase, le tourner dans son lit, etc.) que psychologiques (accompagnement du patient et de sa famille jusqu'au décès et au-delà). Les bénévoles aident à l'intendance de la maison (repas, lessives, nettoyages, etc.).

La nuit, la surveillance et les soins sont apportés par des aides-soignantes salariées qualifiées, qui, en cas de problèmes, appellent en priorité l'équipe infirmière qui vient faire une évaluation et qui assure la transmission au médecin.

Sur le plan financier, une participation de 150 CHF par jour (non couverte par l'assurance-maladie) est demandée pour contribuer au fonctionnement de *La Maison*, mais le côté financier ne doit en aucun cas être un frein car, en cas de difficultés, il est possible de faire intervenir des fonds privés. Il est important de le préciser aux patients et à leurs familles.

La directrice, Guylaine Lozano, est infirmière, et c'est elle qui coordonne l'ensemble des intervenants. Vous pouvez la contacter pour faire admettre votre patient au 022 348 86 66. Elle vous fournira tous les renseignements nécessaires à cette admission et répondra volontiers à toutes vos questions.

Les exigences:

Une fin de vie à domicile nécessite un médecin atteignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7!

Vu cet impératif et l'impossibilité de beaucoup de médecins traitants d'avoir une telle disponibilité, les médecins du *Groupe de soins palliatifs* vous proposent de faire des tandems (ou même des trios) pour chaque patient résident à *La Maison de Tara*. D'une part, la mise en place d'un tandem permettra de répartir la prise en charge afin de l'alléger et, d'autre part, le médecin praticien en soins palliatifs pourra vous seconder dans la gestion de symptômes rebelles ou difficiles à gérer. Ces symptômes conduisent souvent à hospitaliser le patient alors qu'on aurait peut-être pu l'éviter.

Si vous contactez la directrice pour faire entrer l'un de vos patients, elle vous fournira une liste des médecins du *Groupe de soins palliatifs* et vous pourrez choisir l'un d'entre eux, le contacter, et vous mettre d'accord avec lui sur le mode de partage (des rôles et du temps) que vous souhaitez.

La Maison de Tara ne peut admettre des patients présentant des troubles du comportement ou de démence, l'équipe de bénévoles n'étant pas formée à cet effet.

Visite des lieux:

Afin de vous faire une idée plus précise de ce qu'est *La Maison de Tara*, nous vous incitons vivement à aller la visiter, pour mieux visualiser le cadre chaleureux et accueillant que vous pourrez proposer à vos patients, en lieu et place d'une hospitalisation. N'hésitez pas à prendre contact au 022 348 86 66 pour convenir d'un rendez-vous.

www.lamaisondetara.ch

No 31/avril 2012

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

……. C'est quand qu'on va où ?
(Renaud)

Hospitalisation : la libre circulation d'un canton à l'autre

Depuis le 1er janvier 2012, les assurés au bénéfice de la seule assurance obligatoire des soins ont le droit de se faire hospitaliser dans toute la Suisse. C'est un des volets du nouveau système de financement des séjours hospitaliers. Jusqu'à présent, cette possibilité n'existait que pour les cas d'urgence et de nécessité médicale. Cette réforme vise en particulier à introduire davantage de concurrence entre les établissements hospitaliers dans le but louable de faire baisser les coûts de la santé. Mais, est-ce si simple pour l'assuré ?

1. Situation prévalant avant le 1er janvier 2012

Pour comprendre le sens de cette modification de la loi sur l'assurance-maladie, il faut savoir que le financement hospitalier est assuré par deux acteurs : les caisses-maladie et les cantons.

Avant le 1er janvier de cette année, hormis le cas d'urgence et de nécessité médicale, l'assurance dite de base ne donnait accès qu'à la salle commune d'un hôpital public du canton de domicile. Si l'une de ces deux exceptions n'était pas avérée, une hospitalisation extra-cantonale pouvait coûter chère : seule la part de la caisse-maladie était versée jusqu'à concurrence du tarif applicable dans le canton de résidence. La différence de tarif ainsi que la contribution du canton de résidence étaient à charge de l'assuré.

Vu sous cet angle, le libre choix de l'hôpital, voire de la clinique, dans toute la Suisse semble donc représenter une simplification notable du système. Oui, mais …

2. Les conditions du choix d'un hôpital extra-cantonal

En fait, vous ne pouvez pas aller où vous voulez !

Vous devez choisir un établissement répertorié sur la liste que chaque canton doit arrêter, liste qui indique les hôpitaux et cliniques admis à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire.

L'assureur et le canton de résidence prennent alors en charge leur part respective de rémunération, mais au maximum les coûts qu'auraient engendrés ce traitement s'il avait été effectué dans un hôpital répertorié du canton de résidence de l'assuré. Si le tarif appliqué par l'hôpital extra-cantonal dans lequel vous êtes traité est plus élevé que le tarif d'un hôpital répertorié de votre canton de résidence, la différence est à votre charge ou à celle de votre assurance complémentaire si vous en avez conclu une.

Avant de faire votre choix en cas d'hospitalisation hors canton sans nécessité médicale, vous devez donc vous renseigner sur ces deux points, soit auprès de votre caisse-maladie, soit auprès de la direction cantonale de la santé (le Service de l'assurance-maladie pour Genève).

3. L'assurance complémentaire pour une hospitalisation en salle commune dans toute la Suisse

Avec le changement intervenu, on peut se poser la question de la pertinence d'avoir une telle assurance complémentaire. Comme on vient de le voir, des différences de tarifs cantonaux peuvent vous être imputées et, en l'état actuel des choses, on ne peut que vous conseiller de conserver une telle assurance si vous en avez une.

4. Rappel des notions d'urgence et de nécessité médicale

a. En Suisse

A teneur de la jurisprudence rendue en la matière, il faut considérer qu'il y a **cas d'urgence** justifiant l'application d'un traitement hospitalier hors du canton de résidence lorsque des soins médicaux doivent être administrés sans tarder et qu'il n'est pas possible ou pas approprié d'imposer à l'assuré de retourner dans son canton de résidence (1).

Il y a **nécessité médicale** quand un traitement efficace et approprié n'est pas garanti dans son canton de domicile (2).

Ces deux cas de figure sont à distinguer impérativement du libre choix de l'hôpital qui vient d'être entériné par le législateur, **le cas d'urgence et de nécessite médicale avérés étant totalement couvert par l'assurance obligatoire des soins.**

b. A l'étranger

Il y a urgence lorsque l'assuré, qui séjourne temporairement à l'étranger, a besoin d'un traitement médical et qu'un retour en Suisse n'est pas approprié (1).

Il y a nécessite médicale quand un traitement efficace et approprié n'est pas fourni en Suisse (2).

Il y a lieu ici de distinguer les soins médicaux nécessaires lors d'un séjour dans un pays de l'UE et les cas d'urgence survenant lors d'un séjour en dehors de l'UE. Dans le 1er cas, la carte européenne d'assurance-maladie vous permet d'être soigné et remboursé par votre caisse-maladie selon les dispositions légales en vigueur dans le pays de séjour. Dans le second, le remboursement des prestations s'effectue à concurrence du double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse, soit, pour l'hospitalisation, le double d'une taxe de référence arrêtée dans votre canton de résidence … ce qui ne couvre souvent pas et parfois de loin pas les frais réels engendrés.

Quant à la prestation pouvant être fournie à l'étranger lorsqu'il n'y a pas d'équivalent en Suisse, pour savoir si une prise en charge est possible, il est vivement recommandé d'adresser une demande préalable à sa caisse-maladie.

Et attention ! Dans tous les cas, une hospitalisation doit être justifiée ! A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler les précisions que les juges ont eu l'occasion d'apporter : « la nécessité d'un séjour en milieu hospitalier se détermine d'après l'intensité du traitement, le degré du handicap, le genre de soins requis, la gravité de la maladie principale ou la survenance de complications sous la forme de nouvelles maladies venant s'ajouter à celles déjà présentes » (3).

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

(1) Arrêt du TFA du 14.10.2002 (RAMA 6/2002)
(2) Arrêt du TFA du 23.06. 2003 (RAMA 5/2003)
(3) Arrêt du TFA du 21.09.2000 (RAMA 6/2000)

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3
Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :
réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.
permanence téléphonique le vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – Tél. 022/310.20.55

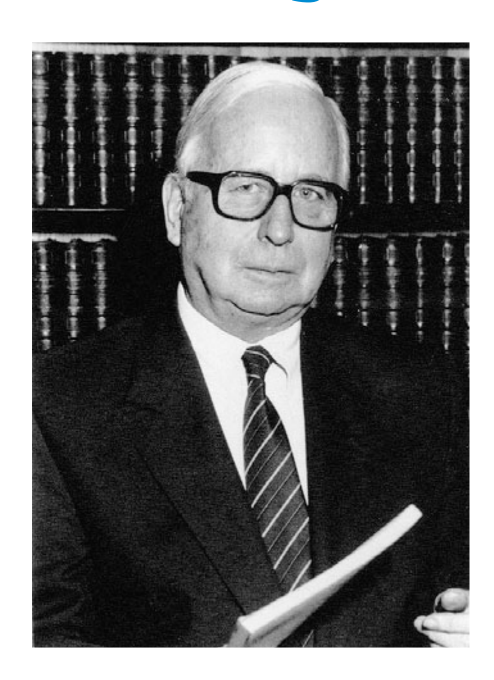

Toute la gamme des tables Genin®
à des prix jamais vus...
uniquement sur www.cadumed.ch
GENIN
CaduMed
Par un médecin
Pour les médecins
57, av. Wendt
1203 Genève
Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info @cadumed.ch
1006226


finance
Fisca




AROMED
Association Romande de Medecins

Hommage au Dr Roger Mayer



Sereinement, le Dr Roger Mayer, privat-docent à la Faculté de médecine, nous a quittés le 13 avril 2012, dans sa 81e année.

Dès sa formation classique à Genève, il manifeste son goût pour la littérature et son intérêt pour l'histoire, en particulier celle de la Cité. Egalement porté à l'action et au service, il entreprend des études de médecine, conclues en 1962 par une thèse sur «L'hyperostose frontale interne», qui lui vaut le prix de la Faculté. De 1965 à 2000, il se voue dans son cabinet à la pratique de la médecine interne, auprès de patients qui apprécient sa concision et la sûreté de son diagnostic.

Dans les deux sociétés de médecins genevoises, il joue un rôle actif: à l'Association des Médecins du canton de Genève, il officie au conseil de 1972 à 1983 (avec, pendant 5 ans, la charge de trésorier); à la Société médicale de Genève, il assume la fonction de vice-archiviste puis d'archiviste de 1969 à 2003, ce qui lui donne l'opportunité de connaître et rédiger de multiples biographies de médecins.

Parallèlement, il se consacre dès 1971 avec passion à l'Histoire de la médecine. Ses premières recherches portent sur la carrière et l'œuvre de médecins ayant apporté une contribution significative au développement de notre science, à Genève ou ailleurs. Les biographies prennent en compte la dimension éthique et sociale, et mettent l'accent sur l'évolution de la pensée médicale. Elargissant son champ d'études, Roger Mayer s'intéresse aussi à l'évolution des soins dans la société (même les armées à Solférino, à propos d'Henry Dunant) ou aux «drames médicaux» vécus par des auteurs célèbres (par exemple Dostoïevski, évoqué lors d'une de ses conférences à Uni 3).

Dans un second temps, il intègre ces biographies dans des revues plus systématiques d'institutions professionnelles ou académiques. Citons-en trois: dans la première, il poursuit – pour les années 1968 à 1993 – l'historique de la Société médicale initié par Marcel Naville; la deuxième publiée en 1992 décrit sur 20 pages dans la RMSR «Le Centenaire de l'Association des Médecins du Canton de Genève»; enfin la troisième – sa leçon d'habilitation au titre de privat-docent – porte sur «La Policlinique universitaire de Genève et son histoire» (1985, 90 pages). Mentionnons encore l'apport régulier de biographies au Dictionnaire historique de la Suisse. Ce travail intensif va de pair avec la participation à de nombreux congrès ou groupes d'études, et avec la prise de responsabilités dans de nombreuses sociétés suisses ou internationales, surtout d'histoire de la médecine.

Dans le cadre de l'Institut d'histoire de la médecine et de la santé il éprouve le plaisir, écrit-il, d'être associé à l'enseignement sous la direction des professeurs Jean Jacques Dreifuss puis Bernardino Fantini. Les leçons ont été heureusement réintroduites en 1993 par la Faculté de médecine à l'intention des étudiants de 1ère année (ainsi que d'étudiants en lettres), puis élargies lors de la réforme des études aux candidats de 2e-5e année. Dans la même perspective, il est appelé de 1985 à 1996 aux fonctions importantes de président local des examens fédéraux de médecine.

Mû par un idéal élevé, Roger Mayer pouvait paraître réservé dans les contacts personnels… sauf lorsqu'il jouait de son humour. En fait, sa sensibilité s'exprimait dans sa peinture à l'huile, d'une facture rigoureuse, qu'il exposait dans des «Salons de médecins». Bibliophile averti, c'est – selon ses proches – dans l'intimité qu'il prolongeait sa réflexion, par une lecture assidue des auteurs classiques.

A la famille de Roger Mayer, nous adressons nos condoléances les plus sincères.

Jean-Daniel Stucki

Physiothérapie: mode d'emploi destiné aux médecins

La physiothérapie ayant beaucoup évolué ces dix dernières années, la perception générale de la physiothérapie par le monde médical nécessite aujourd'hui une actualisation. D'où cette notice, rédigée, non sans humour, et originalité, par M. Edmund Biason, président de PhysioGenève, à l'intention des médecins. (réd.)

Information destinée aux médecins genevois

Lisez attentivement cette notice avant de prescrire la physiothérapie!

Qu'est-ce que la physiothérapie et quand est-elle utilisée?

La physiothérapie est une discipline paramédicale aux larges possibilités, qui s'adresse à des personnes de tout âge, depuis la naissance jusqu'à la fin de vie dans de nombreux domaines de pathologies humaines.

Quelles sont les mesures de précaution à observer lors de la prescription de la physiothérapie?

La physiothérapie se prescrit par un bon valable pour 9 séances au maximum. La première séance doit commencer dans les 5 semaines suivant la date de l'émission du bon. Le nombre de séances par an n'est pas limité. Cependant, au bout de 36 séances, un rapport peut être exigé par l'assureur. Le coût généré par la physiothérapie n'est pas assimilé à la charge économique que représente un médecin auprès d'un assureur.

La physiothérapie peut-elle être utilisée pendant la grossesse et la période d'allaitement?

La physiothérapie uro-gynécologique est particulièrement indiquée dans la rééducation des femmes souffrant d'un trouble en pré et/ou post partum.

Comment utiliser la physiothérapie?

Sa posologie optimale varie selon l'objectif fixé, soit thérapeutique, rééducatif, éducatif, palliatif, ou encore préventif. En fonction du caractère aigu, subaigu ou chronique de l'affection, le dosage est à nuancer.

Quels effets indésirables la physiothérapie peut-elle provoquer?

Certaines réactions allergiques et une hypersensibilité sont connues chez les médecins conseils de certains assureurs.

Que contient la physiothérapie?

La physiothérapie est constituée d'un ensemble de méthodes thérapeutiques qui ont pour but le maintien ou la restauration des capacités fonctionnelles. Elle permet ainsi la réintégration du patient dans son environnement social et professionnel. Tout d'abord, le physiothérapeute réalise un bilan basé sur un interrogatoire et des examens cliniques spécifiques conduisant à un diagnostic physiothérapeutique, l'aboutissement d'un processus de raisonnement clinique. Ensuite, il travaille non seulement **sur** le patient mais surtout **avec** le patient. Il allie traitement et enseignement dans le cadre d'un plan thérapeutique le plus souvent interdisciplinaire.

A quoi faut-il encore faire attention?

Les activités du physiothérapeute ne s'arrêtent pas seulement aux différents troubles somatiques mais se développent de plus en plus dans la prévention et la promotion de la santé.

Autorisation de mise sur le marché

Techniques connues de l'Antiquité; profession reconnue en Suisse en 1966; depuis 2006, les physiothérapeutes sont diplômés d'une Haute Ecole Spécialisée avec un *Bachelor of Science* qui peut se poursuivre dans un programme d'études post-gradué tel qu'un *Master* voire un doctorat.

Prise en charge de la physiothérapie

La physiothérapie peut se pratiquer dans le cadre de l'assurance de base par une prescription médicale. Elle peut être aussi prise en charge par les assurances complémentaires. Enfin, on peut en recourir par ses propres moyens par l'accès direct.

Références

Propos tirés du profil professionnel, Physioswiss, édition 2006, www.physioswiss.ch et de «La physiothérapie», poster de PhysioGenève à la journée mondiale de la physiothérapie en 2004, PhysioGenève, rue de Saint-Jean 98, www.physiogeneve.ch

Prix de vente

En Suisse, la physiothérapie représente 1,2% du coût global de la santé.

Edmund Biason
Président de PhysioGenève

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Ghazal ADLER
ID Imagerie et Développement
Rue de Rive 1-3, 1204 Genève
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1999
Titre postgrade en radiologie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1999, elle a suivi sa formation postgraduée en radiologie entre le CHUV et les HUG. Cheffe de clinique au CHUV en 2006, elle rejoint les hôpitaux parisiens pendant 2 ans pour une sous-spécialité en imagerie de la femme et imagerie cardiovasculaire. Depuis janvier 2009, elle est radiologue installée à Imagerive et à la Clinique de la Colline.

Dr Patrick BANDELIER
Avenue De-Luserna 17, 1203 Genève
Né en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade en médecine interne générale, 2010

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à Genève en 2002, il a effectué sa formation postgrade à Lausanne dans le service de médecine interne et notamment exercé à l'hôpital de Wellington en Nouvelle-Zélande. Installé depuis 3 ans à Nyon, il rejoint l'équipe du Centre médical de la Servette en janvier 2012.

Dr Sacha CHAYESTEMEHR
Né en 1973, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2000
Titre postgrade en ophtalmologie, 2008

Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris (Hôpital Necker Enfants Malades). Ancien professeur adjoint de clinique à l'Université de Montréal, CHU Ste Justine, ancien médecin associé à l'Hôpital Notre-Dame (Montréal). A ce jour praticien hospitalier à temps partiel à l'Hôpital Necker Enfants Malades, il s'installe en ville de Genève dès juin 2012.

Dr Laurent CIMASONI
Chemin de Vers 8, 1228 Plan-les-Ouates
Né en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en pédiatrie, 2011

Après l'obtention de son diplôme de médecin en 2001 à Genève, il a travaillé deux ans en recherche en génétique médicale. Puis il a suivi la formation de pédiatrie aux HUG et à l'Hôpital de Morges. Avant de s'installer à Plan-les-Ouates en avril 2012, il est parti 4 mois au Tchad avec Médecins sans Frontières.

Dr Aline CORCELLE
c/o EFFICIUM
Route des Jeunes 9, 1227 Les Acacias
Née en 1968, nationalité française
Diplôme de médecin en 1999 (France), reconnu en 1999
Titre postgrade de médecin praticien (France), reconnu en 2011

Après des études de médecine à Lyon, diplômée en 1998, elle a travaillé comme médecin responsable d'un dispensaire en Polynésie française, puis s'est installée en France voisine. Elle a fait connaissance avec les HUG en tant qu'étudiante et a retrouvé son pays d'origine maternelle. Actuellement médecin praticien, orienté vers la nutrition et la prévention, elle s'installe aux Acacias.

Dr Héloïse EMOND
Avenue de Champel 24, 1206 Genève
Née en 1976, nationalité belge
Diplôme de médecin en 2001 (Belgique), reconnu en 2008
Titre postgrade en neurologie, 2008 (Belgique), reconnu en 2008

Après avoir suivi ses études en Belgique, elle entreprend sa formation de neurologie à Bruxelles et à Genève. Elle obtient son titre de neurologue en 2008 qu'elle complète par des stages en psychogériatrie en neuro-rééducation, et par le certificat d'électroencéphalo-graphique. Elle occupe depuis 2010 le poste de cheffe de clinique au sein du service de neurologie des HUG, et achève une formation d'électromyographie.
Elle s'installera progressivement à Genève dès le 1er juin 2012.

Dr Marc EVANS
HUG, 1211 Genève 14
Né en 1969, nationalité suisse et allemande
Diplôme de médecin en 1996
Titre postgrade en anesthésiologie, 2005

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1996, il a effectué une année d'assistanat à Vevey, puis à Yverdon où il a débuté sa formation d'anesthésiste. Il poursuit sa formation au CHUV pour la terminer aux HUG. Chef de clinique depuis 2006, il travaille actuellement aux HUG.

Dr Tünde GASPAR
Née en 1963, nationalités suisse et hongroise
Diplôme de médecin en 1987 (Hongrie), reconnu en 2006
Titre postgrade d'anesthésiologie, 1992 (Hongrie), reconnu en 2008

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin en 1987 en Hongrie, elle a fait sa formation en anesthésiologie et obtenu son diplôme de spécialiste en anesthésiologie et soins intensifs en 1992. Entre 1997 et 2004, elle a travaillé aux HUG ; elle travaille actuellement à 50% à l'Hôpital du Jura à Delémont et à 50% à Vision Clinique à Chêne-Bourg.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Aránzazu MATEO MONTOYA
Route de Chêne 110, 1224 Chêne-Bougeries
Née en 1981, nationalité espagnole
Diplôme de médecin en 2005 (Espagne), reconnu en 2005
Titre postgrade en ophtalmologie, 2010

Après avoir suivi ses études en Espagne et obtenu son diplôme de médecin en 2005, elle a entrepris sa formation d'ophtalmologie aux HUG en passant une année et demie à Paris (France) pour une formation plus approfondie en rétine. Elle a obtenu son titre d'ophtalmologue en 2010.

Dr Annie Blandine NGANGA-SAMBA
Rue de Genève 67, 1225 Chêne-Bourg
Née en 1961, nationalité congolaise
Diplômes de médecin en 1989 (Congo), et 2012 (Suisse)
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 2012

Après des études à la Faculté de médecine du Congo et l'obtention du diplôme de médecin en 1989, elle exerce comme médecin assistant dans différentes maternités de Brazzaville pendant 4 ans. Elle fait sa formation postgraduée de gynécologie obstétrique au Benin et obtenu le diplôme de spécialiste de gynécologie et obstétrique en 1999. Durant cette formation, elle a effectué un stage de perfectionnement à Poitiers (France) pendant 12 mois. Arrivant à Genève en 2000, elle exerce aux HUG dans le département de gynécologie obstétrique comme médecin assistant pendant 3 ans et comme cheffe de clinique pendant 9 ans. Obtention du titre de spécialiste de gynécologie et obstétrique en mars 2012. Actuellement en cours d'installation au Centre médical et sportif de Peillonnex.

Dr Sandrine OSTERMANN
HUG – Service de chirurgie viscérale
1211 Genève 14
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2005
Titre postgrade en chirurgie, 2011

Après avoir terminé ses études de pharmacie à l'Université de Genève fin 1997, elle poursuit sa formation par un doctorat en Sciences pharmaceutiques (PhD) en neuro-oncologie et pharmacologie clinique au CHUV, complété par des études de médecine à Lausanne. Elle obtient son PhD en 2003, suivi de son diplôme de médecin et docteur en médecine (MD) fin 2005. Elle entreprend dès 2006 sa formation postgraduée en chirurgie dans les services de chirurgie viscérale, soins intensifs, chirurgie de la main, urologie et gynécologie aux HUG avec son titre de spécialiste en chirurgie fin 2010. Elle occupe actuellement le poste de cheffe de clinique en chirurgie viscérale aux HUG à 50%, associée à un poste de cheffe de clinique scientifique, dont les recherches portent essentiellement sur la chirurgie des seniors et la prise

Dr Daniela VIERO RIGAMONTI
CMR, Rue de Lausanne 80, 1202 Genève
Née en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade en dermatologie et vénéréologie, 2010

Après avoir suivi ses études à Zurich et obtenu son diplôme de médecin en 2002, elle a effectué une année de médecine interne et une année de chirurgie. Sa formation dermatologique commence en 2005 dans le service de dermatologie de l'Hôpital de Bellinzona, et continue à partir de 2006 aux HUG. Après avoir obtenu son titre en dermatologie et vénéréologie en avril 2010, elle travaille comme cheffe de clinique, jusqu'en octobre 2011 lorsqu'elle s'installe en pratique privée au Centre médical de la rue de Lausanne.

Dr Julie SCHAEPKENS VAN RIEMPST
Grand- Rue 14, 1204 Genève
Née en 1974, nationalité belge
Diplôme de médecin en 1999 (Belgique), reconnu en 2005
Titre postgrade en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, 2010

Des études de médecine en Belgique et des stages aux Pays-Bas et en Suisse ont confirmé son vif intérêt pour la chirurgie. Cinq années de formation en chirurgie générale à Anvers, puis à Genève l'ont amenée à sa vraie passion : la chirurgie plastique, reconstructive et esthétique. La formation dans cette spécialité s'est déroulée depuis 2004 à Genève et en Valais, avec l'obtention du titre de spécialiste. Une expérience de plus de 4 ans comme cheffe de clinique auprès du Réseau Santé Valais, puis en milieu universitaire au sein des HUG, lui ont permis de compléter et perfectionner cette formation en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique.

Dr Romain TOURNIAIRE
Né en 1977, nationalité française
Diplôme de médecin en 2008 (France), reconnu en 2011
Titre postgrade en oto-rhino-laryngologie, 2008 (France), reconnu en 2011

Après avoir fait son internat au CHU de Nancy et obtenu son diplôme d'Etat de docteur en médecine et sa spécialité en oto-rhino-laryngologie en 2008, il a exercé comme chef de clinique au sein de la clinique universitaire d'ORL du pôle tête et cou, chirurgie réparatrice du CHU de Grenoble. Il est actuellement installé en pratique libérale à Annemasse et travaille également à la Clinique Champel à Genève.

Dr Isabelle WILL-CHARLET
Route de Chancy 98, 1213 Onex
Née en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2003
Titre postgrade de médecine interne générale, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2003, elle entreprend une formation de médecine interne à Nyon, puis Genève dans le service du prof. A. Perrier et dans le département de réhabilitation et gériatrie comme cheffe de clinique depuis 2009, service qu'elle quittera à la fin 2012 pour s'installer en pratique privée.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Bachir YAHFOUFI
Né en 1946, nationalité française
Diplôme de médecin en 1975 (France), reconnu en 2010
Titre postgrade de médecin praticien, 2009 (France), reconnu en 2010

Après son diplôme de médecin obtenu à Caen en France en 1974, il étudie 5 ans la pédiatrie à Paris, puis obtient un diplôme d'homéopathie, un diplôme d'acupuncture et un autre d'ostéopathie. Il est également médecin fédéral en France de Basket, chef de service pendant 25 ans de service de rééducation et réadaptation fonctionnelle à Caen. Il a exercé la médecine familiale dans un cabinet privé de 1980 à 2008, date de sa retraite en France.

Dr Karim ZENATI
Clinique de la Colline
Avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève
Né en 1978, nationalité française
Diplôme de médecin en 2009 (France), reconnu en 2011
Titre postgrade de médecin praticien, 2009 (France), reconnu en 2011

Après avoir suivi ses études au centre hospitalo-universitaire de Grenoble et obtenu son diplôme de médecin spécialiste en médecine générale puis en médecine d'urgence en 2008, il a travaillé pendant 4 ans aux urgences médico-chirurgicales, déchoquage, SAMU et régulation du centre hospitalier de Chambéry. Il intégrera prochainement une structure d'urgences à Genève.

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Soumaïa AMANI, Lore BARBIER, Manuela BERTOLINI, Sergio DI GIORGIO, Solène FEREY, Johannes HAUSER, Olivier HUBER, Wassila OULHACI DE SAUSSURE, Laurent PARMENTIER, Xuan-Cuong PHAM, Monica PHILIPPE-VASILIU, Stefanie QUAST, Alexandre RIZZATO, Susannah STRASSER, Nikolaos TSIAMANIS, Elisabeth VARELA-KAHLEN, Palmyr VIRGINIO DA SILVA, **à partir du 1er juin 2012**.

Erratum: dans la *Lettre* du mois de juin, la nationalité du Dr Wassila OULHACI DE SAUSSURE a malheureusement été omise. Nous prions l'intéressée de nous en excuser et précisons volontiers qu'elle est de nationalité suisse. (réd.)

Admission à la qualité de membre actif à titre associé (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève ; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1)

Dr Christian ROLLINI
Place Claparède 7, 1205 Genève
Né en 1972, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2000
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Suite à l'obtention de son diplôme de médecin à Genève en 1999, il s'est formé en médecine générale, puis s'est spécialisé en psychiatrie. Longtemps médecin cadre au sein des HUG, il s'est spécialisé en sexologie et thérapie de couple. Installé dans le canton de Vaud depuis 2010, il collabore à nouveau à Genève depuis 2012.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6) :

Docteur Ines WIESNER-ROCH, dès le 1er juillet 2012

Mutations (suite)

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Zoran DUBOKOVIC, Roland EISELE, Diane PIEYRE-LEDERMANN, Yves RACLOZ, Jean-Denis SCHWEBLIN, dès le 1er juillet 2012.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

Docteurs Bruce BRINKLEY, Pierre-Frédéric KELLER, Gianfranco John PETRI, au 30 juin 2012.

Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Jean-Claude CANAVESE, médecin du travail de la *Résidence Pierre de la Fée*.

Dr Jean-Claude CANAVESE, médecin-conseil de *Minerg-Appelsa Services SA*.

Dr Karin FERRIERE, médecin-conseil de *Mobilidée Sàrl*.

Dr Susana GOMEZ CANDOLFI, médecin-conseil d'*ABB Sécheron*.

Dr Edward KUNZ, médecin-conseil de *Bunter SA*.

Dr Anne RIEDER ZANONE, médecin-conseil de la *Fondation pour les terrains industriels de Genève*.

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Dr Jeremiah COX, survenu le 12 mai 2012.

Lunettes pour enfants: une victoire politique

Il y a quelques semaines, le Conseil des Etats a voté, peu après le Conseil national, pour le retour de la prise en charge des lunettes d'enfants par l'assurance de base. Didier Burkhalter a donc été totalement désavoué. Une victoire politique, elles sont rares, grâce à la force conjointe des pédiatres, des ophtalmologues, de la *Fédération romande des consommateurs*, d'associations de patients et par voie médiatique. Un exemple à suivre, là où la complémentarité des actions amène à faire une pression importante sur nos politiciens. Les lunettes d'enfants: une pétition de 40 000 signatures récoltées en quelques semaines pour un impact essentiel pour les familles et les enfants.

Michel MATTER

Changements d'adresses

Le Dr Alexandre CAMPANELLI
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie, ne consulte plus à la Clinique de la Colline, mais à l'avenue de la Roseraie 76A, 1205 Genève.
Tél. (inchangé): 022 702 22 82
Fax (inchangé): 022 702 22 83

Le Dr Yaëlle HAMDAN-ROUX
Spécialiste en pédiatrie, ne consulte plus à la route de Malagnou 8, mais à l'avenue Calas 1, 1206 Genève
Tél. (nouveau): 022 788 11 11
Fax (nouveau): 022 347 36 71

Le Dr Jacques SAUNIER
Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, ne consulte plus au chemin Beau-Soleil 12, mais à l'avenue Calas 1, 1206 Genève.
Tél. (nouveau): 022 788 11 11
Fax (nouveau): 022 347 36 71

Le Dr Laurent THIEL
Médecin praticien, ne consulte plus au chemin Malombré 5, mais à l'avenue de Champel 4, 1206 Genève.
Tél. (nouveau): 022 347 26 24

Ouvertures de cabinets

Dr Anne BRAWAND BRON
Spécialiste en médecine interne
Groupe médical d'Onex
Route de Loëx 3
1213 Onex
Tél. : 022 879 50 19
Fax : 022 879 50 60

Dr Héloïse EMOND
Spécialiste en neurologie
Cabinet de neurologie, Neuropsychologie
et Neuro-rééducation
Avenue de Champel 24
1206 Genève
Tél. : 076 386 39 29
Fax : 022 556 39 29

Dr HA-VINH LEUCHTER
Spécialiste en pédiatrie
Cité Génération
Route de Chancy 98-100
1213 Onex
Tél. : 022 709 00 43
Fax : 022 709 00 45

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Sous-loue grand bureau

Sous-loue grand bureau dans cabinet de psychothérapie en vieille ville de Genève, les jeudis et vendredis, 500.–/mois.

Contacter : par courriel : weiszmarie@gmail.com

Sous-location

Sous location bureau/cabinet médical esthétique de 55 m² dans immeuble de haut standing, rive droite, pendant 2 à 3 jours/semaine. Loyer à négocier.

Contacter: par téléphone: 078 600 70 00

Location

A louer, proche de la Clinique de Carouge, surface de 70 m² dans cabinet médical occupé par un confrère neurologue. Loyer modéré. Libre septembre 2012.

Contacter: par téléphone: 022 309 45 75

Recherche cabinet médical

Médecin psychiatre FMH cherche cabinet médical de 40 à 80 m² à Carouge (si possible Vieux-Carouge), pas d'arcade. Loyer entre 1800 et 2000 Frs/mois. Entrée immédiate ou à convenir.

Contacter: par téléphone: 022 300 23 30
par courriel: dr.niethammer@bluewin.ch

Recherchons pédiatres, généralistes et spécialistes FMH, 50-100%, Champel et Malagnou

Pôle médical en expansion. Actuellement à Malagnou et nouvellement installé à Champel dans un hôtel particulier de haut standing. Afin de compléter nos équipes médicales sur nos différents sites, nous cherchons de suite ou à convenir, des pédiatres, généralistes et spécialistes FMH. Statut: salarié ou indépendant.

Contacter: par téléphone: 022 788 11 11
par courriel: info@noshaq.ch

Recherche locaux et installation de radiologie

Médecin spécialiste avec titre FMH et droit de pratique cherche à partager des locaux et installation de radiologie. Un espace comprenant 2 petites salles d'examen de 10m² et un bureau serait souhaité, dans la région Jonction, Lancy, Onex, Bernex voir Lignon.

Contacter: par courriel: cab.medical.geneve@gmail.com

Cabinet médical à remettre

Cabinet médical de médecine interne générale, rive droite (centre-ville), à remettre fin 2013. Reprise d'une patientèle fidèle et nombreuse. Surface exploitable par un ou deux médecins, soit généraliste, soit spécialiste. Locaux vastes, équipés d'un laboratoire et d'une radiologie. Parkings et transports publiques à proximité.

Contacter: par courriel: remise.cabinet@gmail.com

Cabinet à remettre

Cabinet de médecine générale à remettre pour l'été 2013 à Chêne-Bourg, 100 m² (conviendrait pour 2 médecins)

Contacter: par téléphone: 022 349 91 33

Sous-location

Sous-location cabinet médical 100 m² à partir du 1er octobre 2012, loyer avantageux.

Contacter: par téléphone: 079 303 88 34

Pédiatre – remplacement congé maternité

Pédiatre installée à Plainpalais-Champel, cherche un/une remplaçant(e) pendant mon congé maternité. Idéalement 50% de septembre 2012 à janvier-février 2013, mais période de travail et durée de travail à discuter. Cabinet partagé avec une collègue.

Contacter: par téléphone: 022 320 32 37
par courriel: benhama5@hotmail.com

A vos agendas !

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférence sur notre site www.amge.ch rubrique «On nous prie d'annoncer».

Du 14 septembre 2012 au 14 mai 2013: 5 journées

Médecins de premier recours: formez-vous en thérapie de couple et de famille!

Sensibilisation aux problèmes de couple et de famille dans la consultation médicale courante

Programme de formation partielle post graduée reconnue par l'Académie de médecine psychosomatique et psychosociale AMPP (certification en cours)

Délai d'inscription: 1er juillet 2012

Renseignements et inscriptions: Dr B. Gallay, rue du XXXI-Décembre 69, 1207 Genève, bgallay@geneva-link.ch, www.institutdelafamillegeneve.org



**Mercredi 4 juillet, dès 18 h 00,
Jeudi 5 juillet et vendredi 6 juillet 2012, de 8 h 00 à 18 h 30**

Premier congrès européen de psychiatrie sociale

La séance inaugurale du mercredi 4 juillet dès 18 h 00 sera ouverte au public.

Organisé par la Société suisse de psychiatrie sociale (SSPS-SGSP) en collaboration avec d'autres sociétés et associations.

Lieu: UniMail, boulevard du Pont-d'Arve 40, 1205 Genève



**Dès le 26 septembre 2012, de 9 h 00 à 18 h 00,
(journée suivie de 13 autres journées réparties sur 5 semestres)**

**Certificat universitaire de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale
7e édition**

Ce séminaire s'adresse à tout médecin intéressé par la complexité bio-psycho-sociale, désireux de développer une attitude psychothérapeutique dans sa pratique médicale.

Formation reconnue par l'ASMPP (248 crédits), la SSMG (248 crédits) et la SSMI (75 crédits).

Délai d'inscription: 1er juin 2012 (sera probablement prolongé jusqu'au 20 juillet 2012).

Renseignements: gurny.m@span.ch, www.unige.ch/formcont/medecinepsychosomatique

Lieu: Crêt-Bérard (Puidoux-VD)



La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication
Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication
Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation
Christine Faucogney

Publicité
Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression
Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Prochaine parution : 12 juillet 2012

Délai rédactionnel : 25 juin 2012